

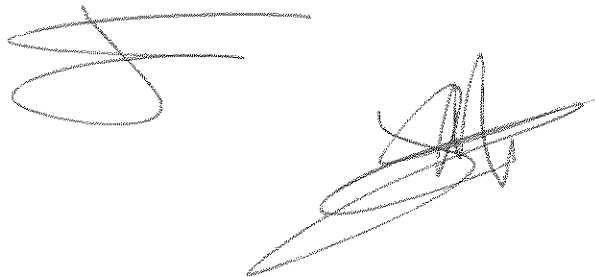
**SARL 2C MANUTENTION**

53 Rue du 1er Septembre 1944  
01160 PONT-D'AIN

COMPTES ANNUELS

du 01/08/2022 au 31/07/2023

COPIE CERTIFIEE CONFORME



**ÆXALP AIN**

SARL au capital social de 30 000 €  
17, Rue de la Roseraie – 01350 CULOZ-BEON  
Téléphone 04.50.10.25.50

# Sommaire

<b>Bilan</b>		<b>1</b>
<i>ACTIF</i>		<i>1</i>
	<i>Actif immobilisé</i>	<i>1</i>
	<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
<i>PASSIF</i>		<i>2</i>
	<i>Capitaux Propres</i>	<i>2</i>
	<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>2</i>
	<i>Emprunts et dettes</i>	<i>2</i>
<b>Compte de résultat</b>		<b>3</b>

## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/07/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/07/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	1 181	1 181				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 027	9 245	1 783	3 944	- 2 161	
Autres immobilisations corporelles	122 997	71 465	51 533	67 233	- 15 700	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	4 000		4 000	24 416	- 20 416	
Prêts						
Autres immobilisations financières	4 600		4 600	4 600		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>143 805</b>	<b>81 890</b>	<b>61 915</b>	<b>100 193</b>	<b>- 38 278</b>	
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	53 138		53 138	56 571	- 3 433	
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	113 770		113 770	88 363	25 407	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 283		6 283	2 180	4 103	
. Autres	500		500	667	- 167	
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 022		1 022	1 021	1	
Disponibilités	109 479		109 479	139 688	- 30 209	
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance	12 547		12 547	12 402	145	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>296 739</b>		<b>296 739</b>	<b>300 891</b>	<b>- 4 152</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>440 544</b>	<b>81 890</b>	<b>358 654</b>	<b>401 084</b>	<b>- 42 430</b>	

**Bilan (suite)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice clos le 31/07/2023 (12 mois)</b>	<b>Exercice précédent 31/07/2022 (12 mois)</b>	<b>Variation</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 90 000)	90 000	90 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	9 000	9 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	11 645	11 645	
Report à nouveau	-12 585	-44 468	31 883
Résultat de l'exercice	-44 029	31 883	- 75 912
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>54 032</b>	<b>98 060</b>	<b>- 44 028</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	75 229	100 950	- 25 721
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	669	6 346	- 5 677
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	24 324	3 795	20 529
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155 271	111 678	43 593
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	22 293	23 640	- 1 347
. Organismes sociaux	11 706	40 287	- 28 581
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 015	7 451	5 564
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 452	1 577	- 125
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	663	7 300	- 6 637
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>304 622</b>	<b>303 024</b>	<b>1 598</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>358 654</b>	<b>401 084</b>	<b>- 42 430</b>

**2C MANUTENTION**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 90 000 euros**  
**Siège social : 53, rue du 1er septembre 1944**  
**01160 PONT D AIN**  
**529 896 565 RCS BOURG EN BRESSE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 11 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le onze décembre,  
A 14 heures,

Les associés de la société 2C MANUTENTION, société à responsabilité limitée au capital de 90 000 euros, divisé en 200 parts de 450 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée adressée le 27 novembre 2023.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Cédric CEYRAT, titulaire de 99 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Jennifer CHALAYE, titulaire de 101 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Jennifer CHALAYE, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 juillet 2023,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 juillet 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 juillet 2023 s'élevant à -44 028,83 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -44 028,83 euros

Report à nouveau antérieur : -12 585 euros

Au compte "report à nouveau"  
S'élevant ainsi à -56 614 euros

-44 028,83 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

### QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à la gérante, qui s'est élevée à un montant de 36 000 euros, soit une rémunération mensuelle de 3 000 euros du 01/08/2022 au 31/07/2023.

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération de la gérante.

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 19 532 euros

Cotisations facultatives comptabilisées en charges sur l'exercice : 4 807 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### CINQUIEME RÉOLUTION


L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

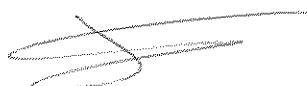
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

**Cédric CEYRAT**  
Gérant



**Jennifer CHALAYE**  
Gérante



**2C MANUTENTION**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 90 000 euros**  
**Siège social : 53, rue du 1er septembre 1944**  
**01160 PONT D AIN**  
**529 896 565 RCS BOURG EN BRESSE**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 11 DECEMBRE 2023**

**Exercice clos le 31 juillet 2023**

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 juillet 2023, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la gestion ou au contrôle de notre Société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 juillet 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

**RÉSULTATS - AFFECTATION**

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 932 299 euros contre 909 072 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,56%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 13 182 euros contre 6 244 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 111,11%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 559 311 euros contre 516 512 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,29%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 164 589 euros contre 141 384 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,41%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4 385 euros contre 3 932 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,52%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 196 578 euros contre 165 825 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 18,55%.

Le montant des charges sociales s'élève à 46 251 euros contre 36 260 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 27,55%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 17 862 euros contre 18 695 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,46%.

Le montant des autres charges s'élève à 8 euros contre 1 euro pour l'exercice précédent, soit une variation de 700,00%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 988 984 euros contre 882 609 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,05%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -43 503 euros contre 32 707 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -233,01%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -527 euros (-823 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -44 030 euros contre 31 884 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -238,09%.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé comme l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2023 se solde ainsi par une perte de -44 028,83 euros contre un bénéfice de 31 883,32 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -238,09%.

Au 31 juillet 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 358 654 euros contre 401 084 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,58%.

### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -44 028,83 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 juillet 2023 de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-44 028,83 euros
Report à nouveau antérieur :	-12 585 euros
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à -56 614 euros	-44 028,83 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 54 031 euros.

### Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

### CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

### GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

#### Rémunération de la gérance

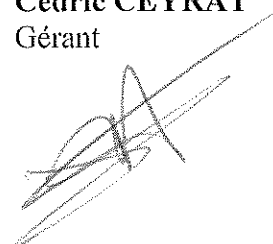
Nous vous proposons aussi de bien vouloir approuver la rémunération allouée à la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Jennifer CHALAYE  
Gérante



Cédric CEYRAT  
Gérant



## Annexes

SARL 2C MANUTENTION

### ANNEXE

Période du 01/08/2022 au 31/07/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 21/11/2023

#### PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/07/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/07/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 358 653,88 E.

Le résultat net comptable est une perte de 44 028,83 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/11/2023 par le dirigeant.

#### 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

## SARL 2C MANUTENTION

## ANNEXE

Période du 01/08/2022 au 31/07/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 21/11/2023

## 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## 3.1 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

## 3.1.1 - Immobilisations brutes = 143 805

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 181			1 181
Immobilisations corporelles	134 025			134 025
Immobilisations financières	29 016		20 416	8 600
TOTAL	164 221		20 416	143 805

## 3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 81 890

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 181			1 181
Immobilisations corporelles	62 848	17 862		80 709
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	64 029	17 862		81 890

## 3.1.3 - Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciel	1 181	1 181	0	de 1 à 3 ans
Materiel et outillag	11 027	9 245	1 783	5 ans
Inst.agenc.divers	60 450	25 272	35 177	de 5 à 10 ans
Materiel de transpor	54 167	38 006	16 160	5 ans
Mat.bureau &informat	6 871	6 871	0	3 ans
Mobilier	1 510	1 315	195	5 ans
TOTAL	135 205	81 890	53 315	

## 3.2 - Etat des créances = 137 700

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4 600		4 600
Actif circulant & charges d'avance	133 100	133 100	
TOTAL	137 700	133 100	4 600

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)****3.3 - Charges constatées d'avance = 12 547**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## SARL 2C MANUTENTION

## ANNEXE

Période du 01/08/2022 au 31/07/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 21/11/2023

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Capital social = 90 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	200	450,00	90 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	200	450,00	90 000

## 4.2 - Etat des dettes = 280 298

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	75 229	25 942	49 287	
Dettes financières diverses	669	669		
Fournisseurs	155 271	155 271		
Dettes fiscales & sociales	48 466	48 466		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	663	663		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	280 298	231 011	49 287	

**5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 932 299**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	931 552	99,92 %
Produits des activités annexes	747	0,08 %
TOTAL	932 299	100,00 %

**6 - AUTRES INFORMATIONS****6.1 - Effectif moyen**

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers	2	
Apprentis sous contrat	1	
TOTAL	4	0

## SARL 2C MANUTENTION

## ANNEXE

Période du 01/08/2022 au 31/07/2023

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 21/11/2023

## 8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

## 8.1 - Produits à recevoir = 500

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	500
Etat produits a rece( 448700 )	500
TOTAL	500

## 8.2 - Charges constatées d'avance = 12 547

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av( 486000 )	12 547
TOTAL	12 547

## 8.3 - Charges à payer = 21 933

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 068
Fournis.fact.non par( 408100 )	3 068
Dettes fiscales et sociales :	18 865
Conges a payer( 428200 )	12 743
Org.soc. ch/conges a( 438200 )	4 945
Etat autres ch. a pa( 448600 )	1 178
TOTAL	21 933